



**Parti socialiste
prilly**

Prilly, le 10 décembre 2018

Motion relative aux indemnités du Conseil communal

Ce 10 décembre 2018, le groupe PLR soumet, au Conseil communal de Prilly un projet de décision concernant les indemnités dudit Conseil.

Sans être opposé sur le fond, le groupe socialiste demande que l'ensemble de la question des indemnités soit rediscuté avant toute décision.

Le groupe socialiste rappelle que :

- Lors de la séance des présidents de groupe du 7 septembre 2018, le parti socialiste avait évoqué non seulement une proposition visant à diminuer les jetons de présence des membres du CC, mais aussi des commissions, ainsi que la possibilité de modifier le nombre de commissaires par commission.
- l'article 29 de la LC indique la manière dont cette décision doit être prise ;
- le passage par un préavis nous semble être la garantie d'un débat cadré, d'une décision prise sans précipitations, qui offre des garanties en terme de réflexion préalable au sein d'une commission.

Le groupe socialiste propose donc au Conseil de soutenir la motion suivante :

- Le Conseil communal de Prilly demande au Bureau de préparer un préavis définissant les indemnités du Conseil communal, toutes fonctions confondues, incluant le principe de la diminution du montant des jetons de présence et de le soumettre à la Municipalité pour approbation par le Conseil communal
- D'autres possibilités d'économies, telles que la diminution du nombre de commissaires aux commissions pourrait être abordée,
- De discuter également de la suppression de la rémunération supplémentaire versée au-delà des deux heures de présence d'une commission.
- Afin d'avoir le maximum de chances d'aboutir, ce préavis serait préparé avec le Président du Conseil et les présidents de groupe / de section.
- Il serait discuté et voté lors du conseil communal du 4 mars avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Pour le groupe socialiste :
Patrizia Clivaz-Luchez et consorts